

# Règlement Intérieur Formations Nadège Paineau MàJ2023

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire

#### LE RESPECT

- En toutes circonstances, les stagiaires inscrits à la formation doivent aborder un comportement respectueux. En cas de désaccord, il convient de générer la communication en dehors des séances de travail.
- Assiduité et Ponctualité sont requis.
- Les retards peuvent être exceptionnels (requièrent des excuses).
- Les absences sont justifiées (+document) par avance par un message mail a info@nadegepaineau.fr
- En cas de blessure, le stagiaire assiste si possible aux séances théoriques de formation (sans effectuer la pratique) afin de ne pas se mettre en retard dans son apprentissage.
- ☐ Chacun veillera au respect de quelques principes :

Communication

Écoute

Tolérance

Sincérité

Investissement

Engagement

Cohésion d'ensemble

Synergie du groupe

- Le stagiaire ne peut pas quitter le stage sans motif ou emporter un objet sans autorisation écrite
- ☐ Chacun est libre d'apprendre à son rythme avec ses différences et son niveau. Aucun jugement manifesté ou sensible des autres n'est toléré.
- Le stagiaire vient en cours avec une tenue propre et adaptée à l'activité, le visage dégagé, et avec son matériel adapté à la pratique dispensée, soit : pochette de cours/niveau, cahier ou papier et stylos et sur- tapis ou serviette de sol et bouteille d'eau.

## LES NIVEAUX

Nadège Paineau a des exigences et des attentes techniques selon l'âge et le niveau de chaque participant. Elle seule sait et peut décider du passage d'un stagiaire dans le niveau supérieur. La sasu Évolution Oxygène et la formatrice ont comme intérêt commun de faire progresser chacun à son rythme et suivant les étapes nécessaires au corps et à l'esprit. Rien n'empêche, et cela est même encouragé, à chacun de se renseigner sur ce qu'il doit acquérir pour atteindre son objectif.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR TEL: 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES SASU EO - SIRET: 89354289400017 RCS MEAUX – APE: 7220Z

#### L'ORGANISATION

- Les jours et horaires des séances de formation sont indiqués dès l'inscription, puis envoyés pour rappel par mail au moins trois semaines à l'avance et fixés définitivement (horaires à 30 mn prêt) une semaine avant chaque session de chaque niveau.
- Les Stagiaires inscrits à la formation veilleront à prendre note des courriers transmis et des informations concernant l'organisation avec précisions.
- □ La date d'évaluation finale est définie un an à l'avance et peut cependant être modifiée exceptionnellement. Dans tous les cas, les stagiaires en formation sont informés de la date au moins trois mois à l'avance.
- Toute organisation portant sur le contenu des conditions générales de vente ou sur un sujet administratif doit être régler par mail à <u>evolutionoxygene@orange.fr</u> ou <u>info@nadegepaineau.fr</u> ou sur rendez-vous.

#### LES LOCAUX

- Les espaces sont propres sans chaussures Pas de Mains ni sur les murs, ni les rideaux. Les espaces sacrés 'Étoiles' et 'Maât' ne sont pas pénétrables Les espaces privés sont interdits au public.
- Il est important de ne pas déposer des mégots dans l'escalier ou le jardin- de rester silencieux dans les espaces de l'immeuble ou de la propriété
- Les parents ou amis attendent à l'extérieur de la salle.
- Le vestiaire est un lieu de respect commun. Chacun y entrepose ses effets personnels et vêtements en prenant soin des objets et petites habitudes des autres personnes.
- Pour répondre aux conditions sanitaires préconisées : le lieu est nettoyé et désinfecté chaque jour, du gel hydroalcoolique et des masques sont à disposition, l'espace peut accueillir 12 personnes suivant les normes obligatoires en vigueur.

### EVALUATION FINALE PRATIQUE/THEORIQUE/MISE EN SITUATION

- □ Hors accord particulier, la participation à l'évaluation est obligatoire afin de valider le cursus de formation. La validation de l'évaluation finale est nécessaire afin de pouvoir prétendre stipuler sur quelconque moyen de communication (CV ou réseaux sociaux ou affiches) l'intitulé suivant :
  - 'Formé et Spécialisé et Qualifié en Formation (intitulé de la Formation) Nadège Paineau'.
- □ Toute absence non justifiée peut compromettre la validation de l'attestation de qualification de formation.
- Un manquement d'envoie des 2 comptes rendus d'expérience ne permet pas de valider l'évaluation (dans le cas de la FCNP ou FPNP)
  - Une note inférieure à 10 à l'évaluation de mise en situation impose de repasser cette partie de l'évaluation avec le groupe suivant.
- ☐ Une jolie tenue est conseillée pour l'ensemble de l'évaluation.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

#### PUBLIER DES MEDIAS

- Aucune photos ni vidéos ne sont autorisées durant les cours sans l'aval de l'enseignante.
- Il n'est pas possible de publier des vidéos d'extraits de cours ou des photos de cours sur internet sans l'autorisation de la SASU Évolution Oxygène.
- Durant l'évaluation, les vidéos et photos ne sont pas autorisées.
- Après accord et autorisation, la publication des vidéos ou photos de la formation sur les réseaux sociaux, doit être accompagnée du nom du professeur puis de la mention suivante : Formation Méthode Nadège Paineau
- La société Evolution Oxygène et Nadège Paineau s'engagent à utiliser les images (photos et vidéo) des séances de formation (recadrées, triées et sélectionnées avec précision) uniquement pour annoncer la formation et la divulguer, et en aucun cas dans un autre cadre.
- La société Evolution Oxygène dégage sa responsabilité en cas de prise ou publication de photos ou vidéos sans autorisation.

### Le Non-respect 'extrême' du Règlement Intérieur

- La non-application du règlement intérieur dans les points pré cités peut engendrer par la responsable des activités : soit Nadège Paineau,
  - Un rendez-vous de dialogue et communication en guise d'avertissement, Ou/et
  - Une exclusion définitive aux cours, séances ou stages (après avoir été averti verbalement ou par écrit du problème rencontré).
- Aucune exclusion ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des points non conformes au règlement intérieur.
- Lorsque l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une telle sanction, il convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien (en présentiel ou à distance).
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagé est indiqué au stagiaire. A cette occasion, il est recueilli ses explications. La décision fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise par mail ou courrier.
  - L'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction retenue.

### NOM, PRÉNOM, SIGNATURE du Stagiaire

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677